

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : BP 2019 : Délégation Aménagement du territoire hors Marseille et Mobilité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la Mobilité, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Aménagement du territoire hors Marseille

La reconversion du site des chantiers navals de La Ciotat autour des activités de moyenne et grande plaisance se poursuit à travers la délégation de service public consentie à la SEMIDEP devenue « La Ciotat Shipyards » (LCS) en 2018.

D'importants investissements ont été réalisés pour positionner ces chantiers comme le principal site de réparation de yachts en Méditerranée. Dernièrement, a été lancé le développement d'une plateforme d'accueil de méga-yachts desservie par un ascenseur à bateaux d'une capacité de 4000 tonnes.

Par ailleurs, la connaissance fine et actualisée du territoire est un outil capital pour tous les acteurs de l'aménagement. Le Conseil départemental participe à la mutualisation et au partage des données dans le cadre du Centre Régional d'Information Géographique avec l'ensemble des collectivités territoriales de la région.

Notre action en matière d'aménagement se décline encore au quotidien dans la participation active du Département à l'élaboration des documents locaux d'urbanismes (SCOT et PLU) et de planification avec notamment les schémas régionaux d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, la collectivité est amenée à se prononcer sur l'opportunité des projets commerciaux dans le cadre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Mobilité

Le Département continuera à financer les études de définition du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte-d'Azur qui prévoit notamment une gare souterraine à Saint-Charles. Il s'agit d'un équipement majeur, destiné à améliorer les dessertes entre les grandes métropoles de la Méditerranée et à permettre le développement des transports ferrés du quotidien dans l'aire métropolitaine marseillaise.

Afin de renforcer rapidement l'attractivité des transports en commun et d'améliorer globalement les conditions de déplacement des habitants des Bouches-du-Rhône, une autorisation de programme de 300 M€a été mis en place sur 5 ans, au titre du « Plan Mobilité ».

Cette enveloppe a déjà permis de financer l'essentiel de la contribution du Département au volet ferroviaire du CPER 2015-2020 en matière de transport ferré de voyageurs, avec notamment les travaux relatifs à la 2^e phase d'amélioration de la ligne Aix-Marseille.

Au-delà des projets inscrits dans le long terme, le CPER prévoit le soutien d'actions susceptibles d'améliorer la mobilité à court terme dans le département. Il s'agit des interventions en matière de bretelles autoroutières (Salon et Aix-en-Provence), de voies réservées sur autoroute (A51 et A7) et de la réalisation de pôles d'échanges.

Enfin, une aide importante a été apportée et sera poursuivie à destination de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de son Agenda de la Mobilité.

Dans ce cadre, sont prises en compte notamment des opérations relatives au développement des transports en commun en site propre (tramway, métro, bus à haut niveau de service), à la réalisation de voies urbaines (requalification de la rocade du Jarret et Boulevard Urbain Sud) et à la transition énergétique (bus électriques).

L'état des crédits affectés à la politique publique de l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL